



## Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 29 juillet 2024 à 20 h 30

### Mairie de Pompignan

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil le 29 juillet 2024 sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

Secrétaire Général : 0

Présents : Messieurs Michel Fougairolle, Serge Semenoff, Daniel Teissonnière, Matthieu Baissade, Gilles Méjean, Guillaume Alba, Sébastien Crès et Mesdames Amandine Lerond-Pluquet, Nadège Leblond.

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Virginie Kusosky pouvoir à Mr Serge Semenoff

M. Florent Cuvillier pouvoir à Mr Guillaume Alba

Mme Charlotte Martin pouvoir à Mr Matthieu Baissade

Absents : M. Bruno Durand, Mme Céline Durand

Secrétaire de séance : Madame Nadège Leblond.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 20 h 31

**Date de convocation : 23 juillet 2024**

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Nombre de membres présents : 9**

**Nombre de votant : 12**

Ordre du Jour :

- 1. Approbation du PV de la séance du 24 juin 2024**
- 2. Demande de subvention Association des Parents d'Élèves**
- 3. Demande de subvention Café Occitan**
- 4. Demande de subvention Comité des Fêtes**
- 5. Modification du règlement de la salle polyvalente**
- 6. Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention avec ATC France**

7. Délibération sur les modalités de publication des actes
8. Projet cours écoles actives et sportives – demande de subvention
9. Transfert de compétence promotion du tourisme à la commune de Sauve
10. Transfert de compétences éclairage public en TE GARD – SMEG
11. Délibération d'approbation de zonage d'assainissement
12. Modification du règlement du service périscolaire
13. Modification du prix des repas de la cantine

**Point 1 : Approbation du PV de la séance du 24 juin 2024**

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu du 24 juin 2024.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du compte-rendu du Conseil municipal du 24 juin 2024, après délibération, il a été voté à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 2 : Demande de subvention Association des Parents d'Élèves**

Mr le Maire indique que l'APE a eu une subvention de 400 € en 2023 pour son projet cirque, cette année le projet est plus important, la commission ayant étudié l'offre proposée est favorable à cette subvention.

Il est donc proposé d'octroyer une subvention de 800 €.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la demande de subvention de l'association des parents d'élèves, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Point 3 : Demande de subvention Café Occitan**

Mr le Maire propose de voter une subvention pour le Café Occitan, en précisant que l'animation a déjà eu lieu, que la commission « Culture, communication et bergerie de Monnier » a étudié le dossier et donné un avis favorable, ainsi que le conseil d'adjoints. De plus, il rappelle que le café occitan et sa présidente Véronique Fiol se démènent depuis plus de 10 ans afin d'animer le village avec ses différentes activités culturelles. Il est proposé d'octroyer une subvention de 1000 €.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la demande de subvention du Café Occitan, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Mr le Maire demande à Mme Amandine Lerond-Pluquet de sortir, car le prochain point concerne la demande de subvention du « Comité des fêtes » dont elle est la présidente.

### **Point 4 : Demande de subvention Comité des Fêtes**

Mr le Maire indique que le comité des fêtes a fait une demande de subvention pour une animation de début de soirée le dimanche soir. La commission « Culture, communication et bergerie de Monnier » qui a étudié le dossier propose d'allouer une subvention de 1 500 €, et le conseil d'adjoints propose 1 300 €.

Mme Nadège Leblond propose aux conseillers de donner leur avis.

Mr Gilles Méjean indique qu'il n'y a qu'une seule grosse fête dans l'année sur la commune, la différence n'est pas trop élevée donc 1 500 € semble bien.

Mr Matthieu Baissade abonde aussi dans ce sens.

Mr le Maire propose donc de passer au vote pour une subvention de 1 500 €.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la demande de subvention du Comité des fêtes, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Retour de Mme Amandine Lerond- Pluquet

**Point 5 : Modification du règlement de la salle polyvalente**

Mr le Maire indique que la modification du règlement de la salle polyvalente est nécessaire pour permettre aux particuliers de faire des réunions d'informations ou d'intérêt général, ainsi qu'aux entrepreneurs proposant des activités sur la commune.

(Ex : Fresque du climat, Yoga).

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la demande du règlement de la salle polyvalente, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 6 : Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention avec ATC France**

Mr le Maire indique qu'il s'agit de l'antenne qui se trouve au stade, qui a été installée par l'ancienne municipalité, avec une convention signée avec la société ORANGE, depuis ORANGE a vendu à ATC France.

Le nouveau contrat traîne depuis presque 1 an car la société ATC FRANCE proposait des conditions différentes de celles d'Orange et pas avantageuses pour la commune. Après plusieurs négociations, les deux parties sont arrivées à un accord détaillé dans la convention présentée.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la Convention avec ATC France, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **Point 7 : Délibération sur les modalités de publication des actes**

Mr le Maire indique qu'en 2022 une délibération fixant les règles de publicité des actes avait été prise pour maintenir l'affichage papier, car nous n'avions pas de site internet. Maintenant que la commune possède un site internet fonctionnel, il faut prendre une délibération afin de publier les actes directement sur le site.

La liste des délibérations sera toujours affichée sur le tableau, mais sera consultable en ligne.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail les modalités de publication des actes, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **Point 8 : Projet cours écoles actives et sportives – demande de subvention**

Mr le Maire explique qu'il existe une aide, subvention « Fond vert », afin de refaire la cour des écoles, le sujet a aussi été abordé en conseil d'école.

La directrice a travaillé sur le projet de son côté et nous a indiqué qu'elle pouvait aussi avoir une subvention du projet « NEFLE » (subventionné à 80 %), qui viendrait en complément de la rénovation de la cour, pour l'aménagement des différentes zones de la cour (mobilier pédagogique et sportif).

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques

Mr le Maire propose de se prononcer sur la demande de subvention.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail la demande de subvention, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **Point 9 : Transfert de compétence promotion du tourisme à la commune de Sauve**

Mr le Maire indique que Mr Olivier Gaillard trouvait que l'office de tourisme inter Communal ne mettait pas assez en avant la ville de Sauve et il veut donc récupérer sa compétence tourisme alors qu'elle était désormais à la communauté de communes.

Mme Leblond Nadège précise que la commune de Sauve a été choisie pour accueillir l'office de tourisme afin d'obtenir un LABEL, afin de classer l'office de tourisme et pouvoir obtenir certaines valorisations du territoire.

Elle précise aussi que ce transfert va coûter de l'argent à la communauté de commune.

Mme Amandine Lerond-Pluquet demande s'il faudra prévoir un autre Office de tourisme ?

Mr Semenoff indique que le nouveau est prévu sur la commune de St Hippolyte du fort.

Mme Nadège Leblond précise qu'au début du mandat la communauté de communes possédait 3 offices de tourisme avec du personnel dans chaque office, maintenant on se retrouve avec un seul office central à Sauve, en commission cela fait 2 ans qu'on leur propose de prendre un apprenti.

Elle précise que c'est une aberration de devoir rendre/fermer un office sur lequel on travaille depuis des années pour qu'il soit bien, les membres de la commission tourisme intercommunal a travaillé à ce projet pour que Mr Gaillard récupère les bénéfices.

Mr le Maire indique que ce sera bénéfique pour les touristes, car il y aura 2 offices.

Mme Leblond Indique que cela peut être un avantage pour les touristes, mais pas forcément pour les prestataires du tourisme, actuellement, nous sommes un office de tourisme intercommunal donc un service public, de plus les membres de la commission tourisme se sont battus pour que tous les prestataires soient répertoriés sur le site internet de l'office gratuitement. Il est possible que l'office municipal de Sauve soit plus commercial que service public.

Mr le Maire indique que le vote du Conseil municipal est consultatif, et le transfert a déjà été approuvé en conseil communautaire.

Mr Semenoff et Mme Leblond précisent qu'il faut qu'une majorité des communes soit favorable pour valider le transfert de compétence, ce n'est donc pas consultatif.

Mr le Maire indique que Mr Serge Semenoff et lui ont voté en faveur du transfert de compétence lors du conseil communautaire.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du transfert de compétence promotion du tourisme à la commune de Sauve, après délibération, il a été **refusé à la Majorité**.

**Nombre de votant : 12**

**Pour : 3 (Mr Serge Semenoff, Mr Michel Fougairolle, Mme Virginie Kusosky)**

**Contre : 9**

**Abstention : 0**

#### **Point 10 : Transfert de compétences éclairage public en TE GARD – SMEG**

Mr le Maire indique que le SMEG a déjà la compétence de l'éclairage public de la commune, actuellement, nous avons un contrat avec une société pour la maintenance. À la suite d'un appel d'offres, la commune de Pompignan souhaite transférer la compétence de maintenance au SMEG, car ils sont moins onéreux que le précédent.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail le transfert de compétences éclairage public en TE GARD – SMEG, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **Point 11 : Délibération d'approbation de zonage d'assainissement**

Mr le Maire indique que le commissaire enquêteur est venu en juin, et qu'il a fait son rapport.

Mr le Maire nous présente celui-ci, en spécifiant plus particulièrement le problème du hameau de Tourres, qui a déjà été évoqué (PLU Micro-station d'épuration) retour vers de l'assainissement individuel.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail l'approbation de zonage d'assainissement, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Point 12 : Modification du règlement du service périscolaire**

Mr le Maire indique qu'un certain nombre de personnes oublient d'inscrire dans les temps leurs enfants à la cantine ou à la garderie, ce qui entraîne des problèmes d'intendance du service périscolaire, c'est pourquoi le règlement a été modifié.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail la modification du règlement du service périscolaire, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Point 13 : Modification du prix des repas de la cantine**

Mr le Maire indique que le contrat avec le prestataire Sud-Est Traiteur approche de son terme, il rappelle que depuis 2 ans des demandes de parents d'élèves arrivent en mairie demandant un prestataire plus local, respectueux du cycle des saisons et des agriculteurs. La commission scolaire a travaillé sur ce dossier en rencontrant de nouveaux prestataires et en échangeant avec le personnel de cantine.

Pour rappel, Sud-Est traiteur a augmenté 2 fois ses tarifs en peu de temps, le personnel de cantine a observé aussi une baisse de la qualité de la prestation, à la suite de cela la commission scolaire propose de changer et de passer un nouveau contrat avec « De la terre à l'assiette » basée sur St Hippolyte du Fort, qui fournit déjà plusieurs communes de la communauté de communes, ainsi que les centres de loisirs du piémont cévenol.

Ce prestataire est plus onéreux que l'ancien, mais la qualité est au rendez-vous, le tarif du nouveau ticket de cantine est de 5€40, soit 80 centimes de plus.

« De la terre à l'assiette » propose des repas cuisinés comme à la maison, c'est une petite structure, avec des fournitures à 80 % Bio, locales et de saison.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la modification du prix des repas de la cantine, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

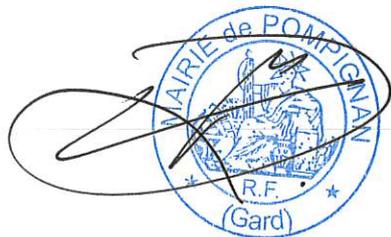
Nombre de votant : 12  
Abstention : 0

Pour : 12

Contre : 0

Fin du Conseil Municipal à 21 h 43

Le Maire,



Michel Fougairolle

Le secrétaire de Séance,

A handwritten signature in blue ink, written in a cursive style. The signature appears to be "Nadège Leblond".

Nadège Leblond

